

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 08 février 2021

Convocation du 29 janvier 2021 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

COMPTE-RENDU

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL, Tony CARGNELUTTI, et Mme Cléa CASAGRANDE.

Absents excusés : Messieurs Walter BARTH et Quentin GROS

Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2020 : vote 5 voix POUR après rectification :

- **« Constitution de servitudes**

CONSIDERANT le permis de construire de M. THEVENARD Xavier et Mme VERGUET Amélie pour une rénovation complète d'une maison existante sur la parcelle B114,
CONSIDERANT que le réseau d'eau potable et d'électricité se situent le long de la route **VC5** (et non VC1) au bord de la parcelle B540 appartenant à la commune de Bellecombe »

Délibérations :

- **Assistance administrative et technique pour l'élaboration de l'arrêté municipal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :**

Le Conseil Municipal,

Rappelant la délibération du 12 novembre 2020 pour la mise en place de deux nouveaux poteaux incendie sur la commune, sollicitant l'aide de la DETR,

Considérant la demande du SDIS 39 d'un arrêté communal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie),

Considérant la proposition de la Sté ED TECH d'assistance administrative et technique pour la préparation de l'arrêté communal de DECI pour un montant de 795€ HT

Après avoir délibéré, à 5 voix POUR

Approuve le devis de la Sté ED TECH du 21 décembre 2020 pour un montant de 795 € HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- **Travaux : installation d'une toiture solaire sur le bâtiment de la mairie : décompte général et définitif :**

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération : installation d'une toiture solaire sur le bâtiment de la mairie,

Vu le procès-verbal de réception des travaux attestant l'achèvement en conformité du projet arrêté par la commune le 15 septembre 2019,

Le conseil municipal, par 5 voix POUR,

Approuve le décompte général définitif des dépenses :

VU les dépenses réelles présentées par le SIDEC : 26 437.07 € TTC

Vu l'état du financement mis en place à ce jour : 22 184 € TTC

Vu la prise en charge par le SIDEC au titre du programme « Toits Solaires » soit 4 253.07 €

Prend note que le financement est réalisé en totalité et que le solde de cette opération est à 0€.

Pour information, à la date du 1^{er} anniversaire de la facturation de production solaire : la commune recevra 1668€ (du 02/02/2020 au 02/02/2021)

- **Devis pour un nouveau panneau d'affichage lieu-dit Les mouilles :**

Le Conseil Municipal,

Rappelant la délibération du 17 décembre 2020 pour la rénovation de l'affichage public, sollicitant les aides DETR et du Conseil Départemental au titre de la DST relance, Considérant le devis du 15 décembre 2020 de la Sté NICOLET Charpente pour un montant de 1614.91 € HT

Après avoir délibéré, par 5 voix POUR

Approuve le devis de la Sté NICOLET Charpente du 15 décembre 2020 pour un montant de 1614.91 € HT,

Rappelle le plan de financement prévu :

Aide accordée du Conseil Départemental : 540€,

Aide sollicitée DETR : 538.30 €

Autofinancement : 536.61€

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- **Devis pour le bardage sud du bâtiment communal à Boulème :**

Délibération reportée au prochain conseil : en attente de précisions sur l'isolant choisi.

- **Sivos : fusion du Sivos Bellecombe Les Molunes Les Moussières et du Sivos La Pesse les Bouchoux au 1^{er} janvier 2022 :**

Monsieur le maire rappelle que la compétence scolaire est actuellement assurée par deux SIVOS : Sivos La Pesse Les Bouchoux et SIVOS Bellecombe Les Molunes Les Moussières,

Considérant la convention ruralité signée le 08 juillet 2020,

Considérant la délibération de la commune des Moussières du 18 janvier 2021,

Considérant la délibération de la commune de Septmoncel Les Molunes du 21 janvier 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la fusion des 2 SIVOS La Pesse Les Bouchoux et Bellecombe Les Molunes Les Moussières au 1^{er} janvier 2022,

CHOISIT le scénario : pôle maternelle aux Moussières, pôle élémentaire aux Bouchoux et Pôle petite enfance et extrascolaire à La Pesse.

INFORME de ces décisions le SIVOS qui transmettra aux autres intervenants,

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget 2021 :**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de

liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - compte 21318 BATIMENT PUBLIC dépenses d'investissement 2020 : 91 076.39€. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 22 769.09 €. (< 25% x 91 076.39€.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Informations diverses et questions diverses :

- Quiétude de la faune, un affichage sera mis en place pour rappeler des consignes simples afin de respecter la faune en balade.



- Domaine nordique : une demande d'accès au domaine depuis le parking de Boulème a été demandée auprès des services de la CCHJSC
- Pacte de gouvernance CCHJSC, adopté lors du conseil communautaire du 09 décembre 2020 ; consultable sur demande.
- Population communale au 1^{er} janvier 2021 totale source INSEE : 71
- Statistique service ADS de la CCHJSC année 2020 : le service ADS de la communauté de communes a instruit 675 dossiers (+234 dossiers par rapport à 2019). Cette augmentation s'explique par une augmentation des demandes sur

toutes les communes et par l'adhésion de la commune de Saint-Claude au service ADS. Les dossiers instruits sur notre commune en 2020 sont 4 déclarations préalables aux travaux et 4 permis de construire.

- **Vaccination covid19** : La commune a contacté 11 personnes concernées, leur laissant le choix de prendre RDV par eux-mêmes ou par le biais de la mairie s'ils souhaitent se faire vacciner. Au 21.01.2021, ce sont 6349 personnes qui ont été vaccinées dans le Jura et 51 261 en Bourgogne Franche Comté. Le processus avance progressivement et l'objectif reste que toutes les personnes de + de 75 ans aient reçues une première dose de vaccination avant fin Mars. Rapporté à la population nous sommes un des départements Français qui a le plus vacciné à ce stade. L'enjeu des prochaines semaines est d'obtenir un peu de lisibilité quant à l'approvisionnement des vaccins. Pour rappel, d'un point de vue pratique, chacun doit soit prendre rendez-vous sur DOCTOLIB : <https://www.doctolib.fr> soit appeler le 03.84.86.86.00 pour que les deux rendez-vous puissent être pris. Le second rendez-vous sera fixé à J+ 28 Jours. La prise de rendez-vous reste compliquée au regard de la demande et des doses disponibles. La vaccination se déroule progressivement et fonction des doses livrées.

- **Projet construction Les Mouilles** : Une première rencontre a eu lieu le 08 janvier 2021 avec le CAUE pour conseil. Le SIDEC sera également contacté. Un conseil municipal sera entièrement dédié à ce projet de construction.

- Le Conseil Départemental propose de fournir gratuitement des drapeaux, plaques murales, autocollants...

Fin de séance 17h00.